



### Les panneaux des entrées de villages rehaussent aussi la communication.

Alors que l'acceptation des fusions de communes passe aussi et souvent par une communication adéquate, il paraît logique que ces mutations puissent être identifiées sur le terrain dès le début de leur application. Et la première mesure est bien de mentionner sur les panneaux d'entrée de chaque village le nom de ce dernier et celui de la commune à laquelle il appartient désormais. Le questionnement des communes concernées à ce sujet ne date pas d'hier et ce souci avait été relevé dès le début auprès du Canton. Au printemps 2014, notre collègue député Raphaël Ciochi y avait même consacré une question écrite. Mais dans chacune de ses réponses, le Service cantonal des infrastructures (SIN) rappelait que l'Etat jurassien ne finance que les panneaux ne répondant plus aux exigences ou qui ne sont plus conformes (n'est-ce pas le cas lors d'une fusion de communes ?) et qu'il n'existait donc pas de planification systématique pour le remplacement de ces panneaux, mais plutôt des interventions ponctuelles en fonction des besoins. Les SIN laissant encore le choix aux communes de poser simplement des autocollants mentionnant la commune politique ou d'entreprendre à leurs frais le remplacement de la totalité des panneaux. Considérant, je cite, que « *Les montants concernés sont plutôt faibles* » (au maximum 5'000.- pour Haute-Sorne, par exemple), comment l'Etat jurassien peut-il se prévaloir d'encourager financièrement les regroupements de communes à travers son fond de fusion sans prendre ses responsabilités lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une solution somme toute pas très onéreuse pour le Canton, mais ô combien importante aux yeux des communes qui ont adhéré ou qui adhéreront encore à l'idée de ces regroupements ? Cette double mention sur les panneaux d'entrée de villages n'est-elle pas la meilleure façon pour une frange de notre population de s'identifier à sa nouvelle entité politique ?

Nous sommes ici dans le même cas de figure qu'en 2015, lorsque le Gouvernement avait fait un pas en arrière en présentant une révision partielle du Décret sur la fusion qui tendait à être la plus en adéquation avec les attentes de la population et des bourgeoisies. Le Parlement y répondait en acceptant un nouveau droit de cité composé, pour les ressortissants, du nom de leur ancienne commune suivi, entre parenthèses, du nom de la commune issue de la fusion. A la différence que dans le cas des panneaux d'entrée de localités, ce signe d'appartenance à une commune fusionnée est bien plus visible qu'une simple mention sur une pièce d'identité et renforce au passage la fierté d'y appartenir. A ce jour, quelques communes fusionnées ont choisi d'apposer à leur frais un autocollant mentionnant le nom de leur commune élargie. Une solution « *de bricolage* », car elle ne renverra jamais l'image positive qu'un changement total et systématique des panneaux apporterait en termes de visibilité et de cohésion cantonale, en répondant du même coup aux attentes des communes et de notre population.

Au vu de ce qui précède, nous demandons que l'Etat jurassien finance le changement de la totalité des panneaux des entrées de villages des communes déjà fusionnées ou dans celles qui fusionneront encore à l'avenir. Cette mesure doit intervenir dans les meilleurs délais, impliquant de ce fait qu'elle fasse dorénavant partie des tâches du Service cantonal des infrastructures (SIN) en termes de planification budgétaire. Nous laissons le soin au Gouvernement de proposer le mode de financement de cette mesure. Mais comme déjà suggéré plus haut dans notre intervention, le fond de fusion pourrait tout à fait absorber le montant global de ces frais, montant que l'on peut qualifier d'insignifiant en comparaison du résultat escompté.

Delémont, 02.10.2019

Pour le Groupe socialiste :

Nicolas Maître

Bunquin

Mièze

Gaul P.

F. Neel

D. Dœff

A. Dur